

PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA PRATIQUE SPORTIVE

SECTION FOOTBALL ANIMATION

Réunion du mardi 11 janvier 2022

Présidence : M. Gaëtan Odin

Présents : MM.- Henri Blanc- David Legras - Gilbert Malzieu - Guy Rey - Mohamed Belmaaziz

Excusés : MM. Claude Fraysse - Alain Huc - Gabriel Jost

Absents : MM. Hicham Akrouh - Benjamin Caruso - Marc Goupil - Antoine Jimenez

Le procès-verbal de la réunion du 4 janvier 2022 a été approuvé à l'unanimité.

Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF dans un délai sept jours auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football.

SECTION U12

FORFAITS

PLATEAUX DU 8 JANVIER 2022

Plateau 4

MTP PETIT BARD

Amende : 28 € (forfait non notifié)

ABSENCE DE NUMERO DE LICENCE

Vu les feuilles de matchs,

Conformément aux dispositions de l'Article 10 du Règlement des Compétitions Officielles, la Commission applique aux clubs ci-après une amende de 5 € pour absence de numéro de licence lors des rencontres suivantes :

USO FLORENSAC PINET

Challenge Festifoot U12

Amende : 5 € (dirigeant)

SECTION U13

FORFAITS

PLATEAUX DU 8 JANVIER 2022

Plateau 2

US GRABELS

Amende : 28 € (forfait non notifié)

Plateau 12

SO CLARET

Amende : 28 € (forfait non notifié)

Plateau 30

MONTARNAUD

Amende : 28 € (forfait non notifié)

Plateau 9

GIGEAN

Amende : 28 € (forfait non notifié)

ABSENCE DE NUMERO DE LICENCE

Vu les feuilles de matchs,

Conformément aux dispositions de l'Article 10 du Règlement des Compétitions Officielles, la Commission applique aux clubs ci-après une amende de 5 € pour absence de numéro de licence lors des rencontres suivantes :

ES CAZOULS MAR MAU

Festival foot U13

Amende : 5 € (éducateur)

OJ BEZIERS

Festival foot U13

Amende : 5 € (éducateur)

Prochaine réunion le mardi 18 janvier 2022.

Les CoPrésidents,
Huc Alain
Odin Gaetan

Le Secrétaire de séance
Henry Blanc